

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DAE 174 Versement d'une subvention de fonctionnement (40.000 euros) et d'une subvention d'investissement (40.000 euros) et convention avec l'association Medicen Paris Région.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016 par lequel il est proposé le versement d'une subvention de fonctionnement (40.000 euros) et d'une subvention d'investissement (40.000 euros) à l'association Medicen Paris Région, assorti de la signature d'une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer la convention liée au versement d'une subvention de fonctionnement dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Medicen Paris Région.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à l'association Medicen Paris Région.

Article 3 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer la convention liée au versement d'une subvention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Medicen Paris Région.

Article 4 : Une subvention de d'investissement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à l'association Medicen Paris Région.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées comme suit :

- Subvention de fonctionnement : 40.000 euros, mission 400, ligne 55021, chapitre 65 du budget de fonctionnement 2016 et exercices suivants de la Ville de Paris.

- Subvention d'investissement : 40.000 euros, rubrique 90, nature 20421, numéro d'AP à définir, du budget d'investissement 2016 et exercices suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO